

Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Plan(s) de position : 1

Annexe(s) : 0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).**1. Identification**Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : **Dimanovska Marfula, Rue De la carrière**Propriétaire/exploitant/gestionnaire : **Idem, Même adresse que l'installation**Responsable de l'exécution des travaux : **CB Energy sprl**Compteur : n°: **5074523**EAN : **Non communiqué**TVA : **BE0553813085**Index Jour : **35322kWh**Nuit : **34929.4kWh****2. Branchement**Tension de service : **3x230V**Protection branchement : **Existante de 33A**Alimentation tableau principal : **VFVB - 4x16mm²**Interrupteur général : **40A/300mA - type A**

Cachet GRD : ORES

3. Prise de terre, circuits, protectionsType de prise de terre : **Piquet(s) de terre**

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	photovoltaïque	1

4. Description

Installation datant (d'après le 01/06/2020)

Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

Photovoltaïque : Installation composée de 17 panneaux de 430Wc et de 1 onduleur de type solar edge se5000H avec les caractéristiques suivantes :

Onduleur 1 : numéro de série 07407F5F0-60 de Pmax AC 5000VA

5. ContrôleType de contrôle : **Chapitre 6.4. Contrôle de conformité avant mise en usage.**Base : **Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques., Chapitre 7.112. Installations photovoltaïques (≤10kVA).**Dérogations : **Néant.**Résistance de dispersion de la prise de terre : **25.9Ω**Isolement général : **8MΩ**☒ Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre☒ Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent☒ Correspondance des schémas à l'installation☒ Etat du matériel d'installation fixe☒ Contacts directs et indirects☒ Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test☒ Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel☒ Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection**6. Infractions/Observations**

Inf/Obs

Article réf.

Néant

Infraction(s) – Observation(s)

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.Le dispositif de protection différentiel : **était plombé**

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : **05/07/2048****8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)**

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.

Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.
(1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.Pour OA : **David Mathieu**Date : **05/07/2023**

Visa:


 **David Mathieu**
0455/106342